

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Début de séance à 19h

6 conseillers sont présents

1 absent : Roger FRIDERICH (procuration à Nadine MONGE)

Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

*** Délibération décomposition en tranches des travaux assainissement.**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 2014 / 04 du 1^{er} Octobre 2014 l'avant projet finalisé du programme d'assainissement et sollicité les partenaires institutionnels pour une aide financière en capital. Mme le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux seront réalisés en deux tranches distinctes.

- La 1^{ère} tranche de travaux concerne la station d'épuration et les réseaux de collecte et de transfert du village ;
- La 2^{ème} tranche de travaux concerne la fin des travaux de collecte et de transfert dont le raccordement du hameau de l'Eguillot. Cette deuxième tranche de travaux fera l'objet d'une nouvelle demande de financement en 2016 au titre de la D.E.T.R.

7 VOIX POUR

*** Délibération modalité d'attribution des subventions allouées par l'Agence de l'Eau.**

Mme le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, il convient d'autoriser le Conseil Général sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la commune de SAINTE CROIX, les subventions qui lui sont attribuées par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Général percevra pour notre compte les subventions qu'il s'engage à nous reverser.

211 310 € en septembre

7 VOIX POUR

*** Délibération réalisation des opérations d'assainissement collectif selon le respect des principes de la charte : Qualité nationale des réseaux d'assainissement.**

L'opération d'assainissement collectif (études et travaux selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement). Ceci sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

7 VOIX POUR

*** Délibération achat terrain pour pompe bord de Sure (G. PONCET).**

Parcelle B 339 : convention avant achat pour une surface approximative d'environ 30 m2.

7 VOIX POUR

*** Délibération contrat Aimée PRATS.**

Contrat pour le temps repas, les TAP et le périscolaire de 31h50 /semaine soit 25h annualisées.

7 VOIX POUR

*** Délibération reliures d'état civil et cadastre par les ets KOSSMANN**

Le coût total serait de 2482 € avec une subvention de la Bibliothèque Départementale et le Conseil Général.

Délibération remise à plus tard (suivant les aides allouées : Dotation Patrimoine 2016)

*** Informations et questions diverses :**

- Réunion avec les propriétaires concernés par le tracé de la 1^{ère} tranche des travaux d'assainissement le 27 mars.
- Réunion pour la fibre optique le 27 mars après midi (visite sur le terrain)
- Le paiement de la taxe branchement de 1500 € concerne les propriétaires des maisons habitées ou en demande de permis de construire (rappel de la délibération du 25/01/2014)
- Cette taxe pourra être payée en plusieurs fois sur présentation de justificatifs de faibles revenus.
- Boutons poussoirs pour les fontaines de la commune. Cette discussion a déjà eu lieu mais elle est une nouvelle fois remise à plus tard : impossibilité de prendre une décision unanime.
- Subventions de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement non collectif. Des subventions peuvent être accordées après étude et agrément du tracé par Enquête publique (dossier de demande établi par la Communauté de Communes du Diois)
- Le jardin de l'école est cultivé avec les enfants et l'instituteur ainsi qu'avec la locataire et une autre habitante. Souhait de la mairie d'établir « une règle d'utilisation » du jardin qui conviendrait à tous et éclaircirait les droits et devoirs de chacun. Proposition de réfléchir avec l'association « Les Potagérard » pour partager cet espace en toute sérénité et pour le plaisir de tous.
- Des détecteurs de fumée seront installés dans l'appartement au dessus de la mairie et dans la salle de classe.
- Rendez vous avec la Perceptrice pour le budget prévisionnel afin de définir le prêt à effectuer.

Séance levée à 22 h.